

[Text]

Docteur Bois, j'aimerais que vous m'éclairiez sur deux points que vous avez faits dans votre exposé et que j'ai, pour ma part, de la difficulté à réconcilier. Ils m'apparaissent quasi-contradictoires. D'une part vous dites:

Une conséquence de la politique de contrepartie est d'obliger les Conseils de subventions à promouvoir et à accroître les contributions que le secteur privé apporte à la recherche dans les universités.

Plus loin vous dites:

Le gouvernement manifeste une intention claire de jouer un rôle actif dans le choix des priorités du Conseil en matière de programmes de financement de la recherche.

Il me semble que plus l'on va rechercher des contributions du secteur privé pour la recherche, plus, de la même façon, on va laisser aller le contrôle sur les priorités, je présume? Si l'industrie vient contribuer largement à la recherche, n'est-il pas vrai de dire que c'est elle, l'industrie, qui va déterminer la priorité?

J'ai de la misère à comprendre car vous me dites que le gouvernement cherche davantage à intervenir dans la détermination des priorités d'une part et d'autre part, il sollicite davantage une contribution et une participation de l'industrie.

Pouvez-vous réconcilier cela pour moi?

M. Bois: Disons qu'il y a deux choses là-dedans. La première c'est que la promotion de la contribution par l'industrie était une chose que l'on avait déjà amorcée avant cette politique. Cette politique vient juste de nous dire: non seulement vous vous devez de faire ça si vous voulez avoir les montants d'appariement mais si vous ne l'avez pas, votre budget sera réduit. C'est très directif. A ce moment-là personne ne savait vraiment quelles seraient les contributions du secteur privé en volume. Il y a eu toutes sortes de chiffres mentionnés, 15 millions, 20 millions, personne ne le savait.

Si on prend l'hypothèse qu'il y en n'a pas beaucoup, vous comprendrez que cette situation forçait le Conseil de recherches médicales du Canada à réduire les activités ordinaires de soutien à la recherche qu'il avait pour pouvoir financer l'université et l'industrie. Nous avons un seul budget et quand même on l'appellerait macro, cela finit par être un seul budget. En faisant cela, on impose je dirais au Conseil une action, un choix de priorités université-industrie d'une part plus important qu'on aurait peut-être souhaité le faire.

Vous avez raison en disant que si ce programme augmente en proportion de tous les autres au Conseil dans les deux, trois ou quatre prochaines années, disons qu'il atteigne 15 ou 20 p. 100 de nos fonds, il est certain qu'il va diriger des types de recherches qui seront les priorités de l'industrie. Elles ne seront peut-être pas toujours les priorités de l'université. Quant au Conseil, les priorités d'une certaine façon sont très larges. On ne peut pas dire que le Conseil aurait là-dessus de graves problèmes. Si la recherche proposée n'avait pas de sens par rapport au Conseil de recherches, cela ne serait pas faisable.

Le sénateur Cogger: Vous dites que vous n'auriez pas de graves problèmes. En ce qui concerne des choses par exemple comme le double emploi, si trois compagnies pharmaceutiques

[Text]

voulaient se lancer dans la même recherche, même si c'était fait par exemple conjointement avec trois institutions d'enseignement ou trois universités différentes, je présume que cela vous créerait un problème.

M. Bois: Ce sont des situations hypothétiques. Je n'ai jamais vraiment vu de programmes de recherche (dans le cas des industries qui comme vous le savez se surveillent les uns les autres et vont être en compétition) qui créent vraiment du double emploi, je n'en ai pas vu.

Je n'ai pas assez d'expérience avec l'industrie dans le moment parce que cela fait deux ans vraiment qu'on en a un certain nombre, j'ai l'impression à ce que je peux voir que l'industrie a déjà fait ses choix de priorités dans tel ou tel domaine. Ils sont presque très voisins, mais les mêmes! Par exemple, l'emploi du technium pour l'histoire des radiographies dont je parlais tout à l'heure, c'est très très spécialisé. Si une autre industrie avait un autre isotope très rare et meilleur, je pense bien qu'on n'aurait pas d'objection à considérer le projet et l'autre probablement tomberait. C'est de la très haute compétition. Je n'ai pas trop d'inquiétude à ce sujet.

Le sénateur Cogger: J'ai juste un dernier éclaircissement. Sur la table que vous nous avez fournie, à compter de cette année vos coûts d'opération diminuent. En 87-88, vous dépensez 1.7 millions et en 88-89, vous dépensez 1.5 millions. Ce sont vos coûts d'opération.

M. Bois: C'est une projection que nous avons faite. Je ne le dirai pas mais cela me tente de dire qu'on souhaiterait qu'on puisse opérer avec rien mais nous n'y arrivons pas. C'est une projection voyez-vous, c'est le même chiffre qui va tout au long des années 89-90-91 parce qu'il y avait une réduction qu'on devait appliquer dans nos coûts d'opération et en pratique je comprends maintenant...

Le sénateur Cogger: C'est ce qui est difficile à comprendre. En 88-89, vos salaires augmentent de \$200,000, à peu près 10 p. 100. Vos coûts d'opération diminuent de \$200,000. Je ne sais pas comment vous allez vous arranger avec cela.

M. Bois: C'est très facile, le Conseil du Trésor nous demande d'ajuster nos coûts administratifs en transférant des argents du budget des octrois. Ce n'était pas la pratique jusqu'en 1985-1986 ou quelque chose comme ça. Alors à chaque année depuis maintenant deux ans, je demande au Conseil au mois de mars ou au mois de juin de transférer un montant au budget administratif ce qui est accepté par les pratiques du Conseil. Nous avons besoin de personnel additionnel. Si le Conseil accepte que nous ayons un poste, encore faut-il qu'il soit payé à partir du budget des octrois. C'est une gestion différente de ce qu'elle était auparavant.

Le président: A titre de question supplémentaire, vous avez comme salaires en 1988-89, 2.310 et en 89-90, 2.224. Est-ce que vous diminuez votre personnel ou est-ce que les salaires diminuent?

M. Bois: Non.

M. Lewis A. Slotin, directeur des Programmes du Conseil de recherches médicales du Canada: Conformément à la politique de réduction générale de la Fonction publique, le Conseil de recherches médicales a lui aussi dû réduire ses années-per-